
Compte-rendu du Comité exécutif de la CES des 22 et 23 mars 2021

Déclarations adoptées en réaction à l'actualité européenne et internationale

A la demande des affiliés italiens de la CES, une déclaration a été adoptée **en solidarité de la grève nationale chez Amazon en Italie** pour des conditions de travail équitables et pour le respect des droits des travailleurs et des droits syndicaux.

Dans la continuité des discussions au Comité de direction élargi du 9 mars (*voir circulaire n°59-2021*), une déclaration a été adoptée sur **la situation en Russie** suite à la répression de récentes manifestations. La CES appelle la Russie au respect des droits de l'Homme et à mettre un terme à la répression des manifestations et aux intimidations sur les journalistes.

La CES a adopté une troisième déclaration condamnant **le retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe** pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes contre les violences domestiques. A noter que 2021 marque le 10^{ème} anniversaire de la Convention d'Istanbul et représente une année centrale pour la ratification et l'entrée en vigueur de la convention n°190 de l'OIT sur les violences sexistes au travail.

Une position arrêtée sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe et le plan d'action du SEDS

Dans la continuité des échanges au Comité de direction élargi du 9 mars (*voir circulaire n°59-2021*), la CES a finalement arrêté sa position sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe et le plan d'action pour la mise en œuvre du Socle Européen des Droits Sociaux (SEDS).

Concernant la Conférence, FO a regretté la faiblesse de la tonalité de la CES, l'appelant à revendiquer la révision des traités européens qui reste au cœur de l'agenda du mouvement syndical européen, ainsi que l'inclusion d'un Protocole de progrès social pour mettre un terme à la primauté des libertés économiques sur les droits sociaux en Europe. Pour FO, la réflexion sur l'avenir de l'Europe ne peut s'exonérer d'un bilan de la gouvernance économique de l'Union européenne.

Concernant le plan d'action pour la mise en œuvre du SEDS présenté le 4 mars dernier, FO a rappelé ses précédents messages sur la nécessité d'adopter des cibles plus ambitieuses en termes d'emploi, de formation et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'horizon 2030, en tirant les leçons de l'échec de la Stratégie Europe 2020. En lien avec le sommet social de Porto du 7 mai prochain visant à adopter une déclaration conjointe des institutions de l'UE, des chefs d'Etat de l'UE et des interlocuteurs sociaux européens sur ce plan d'action, FO a demandé à la CES de ne s'engager qu'en faveur d'une déclaration qui garantisse un réel engagement des signataires de mener un agenda social fort. Cet agenda doit soutenir l'amélioration concrète des droits et des conditions de vie et de travail des travailleurs en Europe, rompant avec le dumping social, et porteuse de progrès et de justice sociale.

La réponse de la CES à plusieurs consultations en cours au niveau de l'UE

La CES a présenté sa réponse à **la première phase de consultation des interlocuteurs sociaux européens sur l'amélioration des conditions de travail des travailleurs de plateforme** – dans la continuité de la résolution adoptée lors du Comité exécutif du 28-29 octobre 2020 (voir circulaire n°244-2020) et des échanges au sein du groupe de travail ad hoc auquel participe activement FO – satisfaisant la demande centrale de FO de rejeter la création d'un troisième statut.

La CES est également revenue sur sa réponse à **la consultation publique sur le Livre vert sur le vieillissement** qui se clôt le 21 avril prochain et qui lance le débat sur les principales questions liées au vieillissement en Europe dans la continuité du rapport de la Commission européenne de juin 2020 sur les évolutions démographiques. FO a rappelé le besoin urgent de revaloriser les métiers du soin et de l'autonomie. FO a également insisté sur le besoin d'assurer une égalité en termes de choix de vie de la personne âgée entre tous les citoyens et sur l'ensemble du territoire.

Initiatives législatives en cours de l'Union Européenne

« Ajustement à l'objectif 55 »

La CES a réagi au nouveau paquet « Ajustement à l'objectif 55 » inscrit dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe et qui vise à porter l'objectif de réduction des émissions de GES de l'UE d'au moins 55% d'ici 2030 – dans l'optique de la neutralité climatique à l'horizon 2050. La CES a soutenu cet objectif à la condition d'intégrer le prisme de la transition juste dans toutes les politiques du paquet autour du maintien et de la création d'emplois durables et de qualité dans tous les secteurs et toutes les régions. Si FO a appuyé le prisme des transitions justes, elle a rappelé qu'il fallait se donner les véritables moyens pour une transition vers une économie décarbonée, prenant dès lors en compte les impacts sur les filières concernées, telle que celle de l'automobile. FO a dès lors rappelé la place du nucléaire dans ce processus et a demandé la révision de la taxinomie verte de l'UE pour l'intégrer afin d'éviter tout risque adverse sur les investissements en matière énergétique.

Directive de l'UE sur la transparence salariale

La CES a adopté une résolution suite à la proposition de directive de l'UE sur la transparence salariale du 4 mars 2021. Cette résolution soutient la participation des syndicats dans l'évaluation des postes de travail et rappelle le rôle central de la négociation collective pour combler les écarts salariaux entre les femmes et les hommes. FO est revenue sur l'invisibilisation des inégalités salariales dans les entreprises et sur l'affaiblissement de la négociation collective en matière d'égalité salariale à la lumière de son expérience sur l'Index Egalité.

Droit à la déconnexion

La CES appelle également à lancer au plus vite une directive de l'UE sur le droit à la déconnexion. La résolution reprend une série de principes partagés par FO comme la protection et la réparation des travailleurs exerçant leur droit contre d'éventuelles représailles de l'employeur ou encore le rôle des syndicats pour garantir le respect du droit à la vie privée face à l'introduction de nouvelles technologies de surveillance et de suivi. FO a regretté l'action récente du Parlement européen dans sa résolution du 21 janvier 2021. En effet, le

Parlement européen a réinterprété l'accord-cadre autonome européen sur la digitalisation de juin 2020 en demandant d'attendre 3 ans avant de présenter une directive dans l'attente de la mise en œuvre de l'accord, comme le demandait le patronat européen.

Accord commercial et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni

Le délai sur la ratification par le Parlement européen de l'accord commercial et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni a été repoussé à fin avril 2021. La CES a adopté une résolution réunissant ses principales demandes pour une amélioration unilatérale de l'accord du côté de l'UE. La CES demande entre autres l'intégration des syndicats dans les comités techniques mis en place par l'accord sur les questions sectorielles ou encore la possibilité pour les syndicats de porter une plainte contre d'éventuelles divergences entre la législation sociale britannique et l'acquis social communautaire. La CES a également pérennisé son groupe de travail *ad hoc* sur le Brexit, auquel participe activement FO, rappelant le message de solidarité entre travailleurs et syndicats partout en Europe géographique.

Autres sujets débattus

Plusieurs fois reportée, la résolution « **pour une mobilité et une migration de travail équitables** », centrée sur le principe fondamental d'égalité de traitement, a été adoptée, à un moment où les difficultés rencontrées par les travailleurs mobiles sont importantes du fait des restrictions sanitaires. FO partage une large partie de constats de la résolution comme le constat de la mise en concurrence des travailleurs fondée sur la réduction des coûts du travail et la violation des droits, ou encore le constat de discrimination structurelle sur le marché du travail. FO a également rappelé le contexte de la consultation nationale sur l'immigration professionnelle – rappelant que les travailleurs ne sont pas une marchandise et qu'il n'est pas acceptable de choisir ou de rejeter les travailleurs migrants en fonction de leur utilité économique.

La CES a également présenté une résolution « **pour une politique de concurrence plus inclusive et équitable** » reprenant une série de généralités sur les aides d'Etat, sur les champions industriels européens et sur la consommation. A titre d'exemple, la CES demande de tacler les distorsions de concurrence au sein du marché unique causées par les subventions étrangères et plaide pour une meilleure évaluation des considérations sociales et environnementales dans le contrôle des fusions d'entreprises au niveau de l'UE. FO appuie notamment la demande de la CES de prévoir des conditionnalités sociales aux aides publiques pour le respect des droits sociaux.

A l'approche de la célébration du **60ème anniversaire de la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe** et le 25ème anniversaire de sa version révisée, la CES a adopté une résolution pour rappeler l'importance de la Charte et de son protocole additionnel sur la procédure de réclamation collective pour atteindre une Europe plus sociale. La CES a réitéré l'appel à l'UE d'adhérer à la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) et à la Charte sociale européenne et sa procédure de réclamation collective. Les amendements FO sur la protection du Comité Européen des Droits Sociaux et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme contre tout retrait ou réduction dans le financement du Conseil de l'Europe ont été intégrés.

Dans le cadre de sa campagne pour « **plus de démocratie au travail** », la CES a présenté une résolution détaillant le cadre de son action pour l'année 2021. FO s'est abstenue au vu du prisme de la cogestion de la CES même si FO partage le message en faveur du renforcement des droits à l'information et consultation des travailleurs. FO regrette également que la présidence française du Conseil de l'UE soit présentée dans la

résolution comme une alliée naturelle en dépit de la situation dégradée en France à la lumière des récentes réformes du droit du travail. Par ailleurs, FO a attiré l'attention sur le calendrier national dans lequel s'intégrait la Présidence française UE 2022, mettant ainsi la CES en garde contre toute possible instrumentalisation des débats européens et des interlocuteurs sociaux à des fins électoralistes.

Enfin, la CES a adopté une résolution sur la **fiscalité et les ressources propres** de l'UE rappelant le besoin d'une fiscalité juste et progressive à travers la mise en place d'une fiscalité sur le patrimoine net au niveau européen et appelant à lutter contre l'évasion fiscale à travers une révision de la liste des paradis fiscaux de l'UE. La CES a remis en avant la revendication d'une taxe sur les transactions financières pour soutenir le budget de l'UE. La CES demande également l'adoption d'une taxe sur les profits excessifs face à l'explosion des profits dans certains secteurs dû à la crise.

Le prochain Comité exécutif de la CES se tiendra le 3-4 juin 2021 mais la prochaine échéance sera le **sommet syndical organisé le 6 mai prochain à la veille du sommet social de Porto**. FO a appelé à une meilleure organisation des échanges au sein du Comité exécutif au vu des agendas très chargés et les temps d'intervention limités – au détriment de la prise de décisions.

